

PLUi de Marseille 12e Arrondissement : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 3 août 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Marseille 12e Arrondissement (Bouches-du-Rhône) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 3 août 2026. Il délimite 133 zones, dont 118 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 3 août 2026.

- Le PLUi de Marseille 12e Arrondissement s'applique dans sa version du 3 août 2026 ; nous publions 15 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 133 zones : 118 urbaines (U), 2 à urbaniser (AU), 2 agricoles (A) et 11 naturelles (N).
- Sur les 126 communes des Bouches-du-Rhône dont nous publions le document, Marseille 12e Arrondissement occupe le rang 16 par le nombre de zones délimitées : 81 zones de plus que la médiane du département (52 zones).
- 843 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Marseille 12e Arrondissement depuis 2013, pour 4 904 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	133 zones
Zones urbaines (U)	118 zones
Zones à urbaniser (AU)	2 zones
Zones agricoles (A)	2 zones
Zones naturelles (N)	11 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Version du	3 août 2026
Partition GPU	DU_200054807_A
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_200054807_A/3d0841039550457a0a87bb57879cdab4/20054807_reglement_20260803_A.pdf
Règles extraites	15 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Marseille 12e Arrondissement

Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	0 reconnaissance
Plans de prévention des risques naturels approuvés	0 plan
Potentiel radon	Catégorie 2 : teneurs faibles, transfert facilité par des facteurs géologiques

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/marseille-12e-arrondissement-13212>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Marseille 12e Arrondissement : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Base GASPAREXTRAITE LE

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UA1, UAe1, UB2, UBp, UBt1, UBt2, UC1, UC2, UC3, UC4, UC5, UCt1, UCt2, UEa2, UEb2, UEb2m, UEc1, UEc2, UL, UM1, UM2, UP1, UP2b, UP3, UP4, UQI, UQM2, UQP, UV1, UV2, UV3, sUnr

Situation administrative

Code INSEE

13212

Code postal

13012

Intercommunalité

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Département

Bouches-du-Rhône

Région

Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

133 zones

Zones délimitées — 28 septembre 2026

133 zones

Zones délimitées — 2 septembre 2026

133 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Marseille 4e Arrondissement (3,4 km)

36 zones

Marseille 11e Arrondissement (3,7 km)

207 zones

Marseille 5e Arrondissement (3,7 km)

19 zones

Marseille 10e Arrondissement (3,9 km)

94 zones

Marseille 1er Arrondissement (4,8 km)

9 zones

Marseille 3e Arrondissement (5,0 km)

32 zones

Marseille 13e Arrondissement (5,2 km)

203 zones

Marseille 6e Arrondissement (5,3 km)

9 zones

Marseille 14e Arrondissement (6,0 km)

143 zones

Plan-de-Cuques (6,6 km)

54 zones

La Penne-sur-Huveaune (7,0 km)

43 zones

Allauch (7,5 km)

144 zones

Marseille 2e Arrondissement (7,6 km)

29 zones

Marseille 9e Arrondissement (7,9 km)

141 zones

Marseille 15e Arrondissement (8,0 km)

186 zones

Aubagne (10,1 km)

216 zones

Septèmes-les-Vallons (10,7 km)

95 zones

Carnoux-en-Provence (11,4 km)

17 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/marseille-12e-arrondissement-13212>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.